

Un rapport sénatorial recommande le renforcement de l'enseignement des langues minorisées

Mediabask – 22 Octobre 2025

Un rapport sénatorial signé par les sénateurs Max Brisson et Karine Daniel fait le bilan de la loi Molac sur le développement des langues régionales. Les parlementaires estiment que les mesures en place sont insuffisantes et demandent un renforcement qualitatif de leur enseignement.



Les sénateurs Karine Daniel et Max Brisson ont rendu leur rapport sénatorial sur le bilan de la loi Molac. (© Patxi Beltzaiz)

Les sénateurs Max Brisson (Les Républicains) et Karine Daniel (Parti socialiste) recommandent au Gouvernement d'agir pour développer les filières bilingues dans l'enseignement public, "sécuriser" le financement de l'enseignement privé immersif et permettre aux élèves de passer les examens du baccalauréat et du brevet en langues dites régionales.

Ainsi, les parlementaires estiment, dans un communiqué du 17 octobre, que la seule manière de compenser la perte de locuteurs dans ces langues est de renforcer leur enseignement. Le rapport dresse un bilan du volet enseignement de la loi Molac du 21 mai 2021 relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion.

Les deux sénateurs constatent que la transmission des langues dites régionales n'est actuellement possible qu'à travers l'enseignement, la transmission familiale ayant été interrompue dans la plupart des langues minorisées de l'Hexagone. Leur survie dépend donc des politiques d'enseignement, soulignent-ils.

La commission a formulé vingt-trois recommandations pour assurer la transmission de ces langues, parmi lesquelles se trouvent l'enseignement renforcé dans toutes les filières d'enseignement, la possibilité de passer les examens dans ces langues et l'augmentation de la formation de professeurs pour répondre à cette politique.

Le sénateur Max Brisson affirme que la loi Molac a permis des avancées concrètes mais que les progrès réalisés “restent insuffisants”. Même si la loi a permis une meilleure reconnaissance institutionnelle, des progrès en matière d’enseignement au primaire ou la signature de conventions structurant l’action dans certains territoires, ces mesures ne compensent pas la perte de locuteurs.

Face à ce constat, les sénateurs interpellent le gouvernement et proposent des actions concrètes à mener afin d’inverser la tendance actuelle. Ces recommandations demandent à ce qu’un changement de paradigme soit opéré au sein des instances gouvernementales, puisqu’il s’agit de renforcer l’enseignement de ces langues dans la filière publique où le français est hégémonique, de sécuriser financièrement les filières privées immersives qui ont prouvé leur efficacité dans ce domaine, et d’offrir aux élèves la possibilité de passer les examens du brevet et du baccalauréat dans leur langue, ce qui renforce l’attachement de ces langues jusqu’à présent considérées comme des langues de second niveau.

Selon les sénateurs, “un sursaut politique et sociétal s’impose”. Un changement qui suppose de mettre en place des mesures politiques qui changeront qualitativement la politique et la vision actuelle envers les langues régionales de l’Hexagone.